

Les risques majeurs : mode d'emploi

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Ville de Cran-Gevrier
Service Environnement
04 50 88 67 16



Inondations



Mouvements
de terrain



Séismes



Transport de
matières
dangereuses

**A LIRE &
A CONSERVER**

Juin 2004

☐ ☐ ☒ Informer c'est prévenir

" Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ".

Article L 125-2 du Code de l'Environnement.

Dans le cadre de l'adoption du Plan Communal d'Environnement, la ville de Cran-Gevrier s'est notamment engagée à informer les citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent et sur les gestes à adopter en temps de crise.

La commune est exposée à des risques naturels : inondations, mouvements de terrain, séismes. Elle est également concernée par les risques technologiques liés au transport des matières dangereuses par voies routières, ferrées et par gazoducs.

Des actions visant à développer les mesures de protection et de réduction des risques sont menées régulièrement. Ces risques sont néanmoins présents. D'où la nécessité d'une information permettant à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les zones vulnérables, présente les mesures de prévention, les réflexes à adopter ainsi que l'organisation des secours.

risques naturels		risques technologiques	
 Inondations	 Mouvements de terrain	 Séismes	 Matières dangereuses

Cette information est préventive, elle vise à préparer le citoyen à un comportement responsable face aux risques et à leur possible survenance. Il ne s'agit pas de dramatiser mais simplement d'être conscient que le risque nul n'existe pas. Soyons prêts à réagir face à ces événements.

Les risques majeurs à Cran-Gevrier

A Cran-Gevrier, 4 risques majeurs ont pu être identifiés :

3 risques naturels

- Inondations.
- Mouvements de terrain.
- Séismes.

1 risque technologique

- Transport des matières dangereuses (TMD).

Risques technologiques liés au transport des matières dangereuses:

- +— Voies ferrées
- Voies routières à fort trafic
- Gazoduc

Risques naturels :

- Zone inondable
- Mouvement de terrain actif
- Mouvement de terrain ancien



☐ ☐ → Inondations

L'inondation est une submersion (rapide ou lente) d'une zone pouvant être habitée. Elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

L'inondation peut être aggravée avec la fonte des neiges.

☐ Connaître

En cas de forte crue, certains secteurs de la zone industrielle des Iles peuvent être inondés.

Les points sensibles sont les suivants :

- Les entreprises implantées le long du Fier.
- Le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) et la station d'épuration SILOE.
- La station GDF.
- La rue des Terrasses et l'Avenue du Pont de Tasset.



Le risque d'inondation est toutefois estimé comme faible sur notre commune.

☐ Prévenir, protéger

En raison des dommages causés aux personnes, aux biens et à l'environnement, il est risqué de construire dans les zones inondables.



Inondations

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend en compte le risque inondation et les périmètres inondables font l'objet de prescriptions particulières en matière de constructibilité.

Ces zones correspondent au secteur UXr du document d'urbanisme approuvé le 9 juillet 2001.

Les bons réflexes

- Avant :**
- ⊕ Informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
 - ⊕ Disposez d'un poste radio à piles.
 - ⊕ Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
 - ⊕ Faites une réserve d'eau potable et d'aliments.

- Pendant :**
- ⊕ Ecoutez la radio (France Inter) pour connaître les consignes à suivre.
 - ⊕ Fermez les portes et fenêtres pour ralentir la montée de l'eau et limiter les dégâts.
 - ⊕ Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocutions et explosions.
 - ⊕ Montez dans les étages.
 - ⊕ Mettez à l'abri vos papiers importants.
 - ⊕ Montez des vivres et de l'eau.
 - ⊕ Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.

- Après :**
- ⊕ Aérez et désinfectez les pièces.
 - ⊕ Chauffez dès que possible.
 - ⊕ Rétablissez l'électricité que sur les installations sèches.

☐☐➔ Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain rassemblent l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (occasionnée par l'homme).

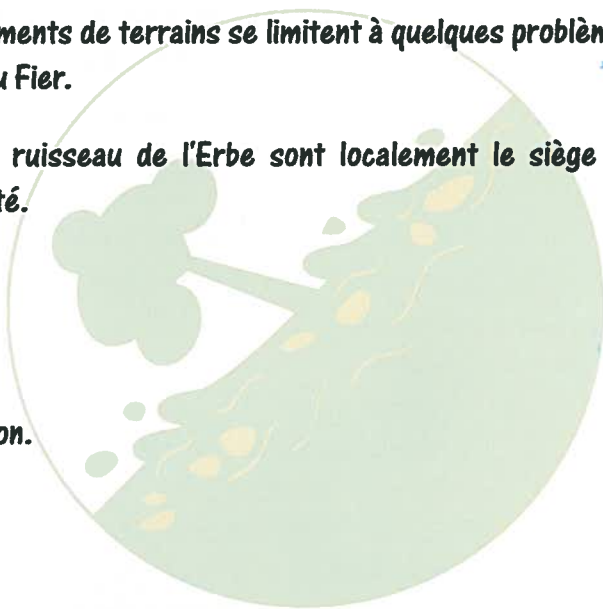
➔ Connaître

Sur Cran-Gevrier, les mouvements de terrains se limitent à quelques problèmes d'instabilité sur les berges du Fier.

Par ailleurs, les berges du ruisseau de l'Erbe sont localement le siège de glissements de faible intensité.

Facteurs déclenchants :

- Forte pluviométrie.
- Alternance gel / dégel.
- Croissance de la végétation.
- Secousses sismiques.
- Déboisement.
- Pratique agricole.



➔ Prévenir, protéger

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend en compte le risque de mouvements de terrains et des périmètres concernant ce risque ont été définis par l'étude réalisée en 1994 par Alp'géorisques.

Ces zones correspondent à la zone NDr et sont inconstructibles.



☐ ☐ → Mouvements de terrain



☐ Les bons réflexes

- Avant :**
- ⊕ Informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
 - ⊕ Disposez d'un poste radio à piles.
- Pendant :**
- ⊕ Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
 - ⊕ Fuyez latéralement.
 - ⊕ Gagnez les hauteurs les plus proches.
 - ⊕ Ne revenez pas sur vos pas.
 - ⊕ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Après :**
- ⊕ Évaluez les dégâts.

Séismes

Un séisme provient de la fracturation des roches en profondeur le long d'une faille préexistante. Cette fracturation s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie.

Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir du foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Connaître

La sismicité de la région annécienne est principalement liée à l'existence de la faille du Vuache.

Cran-Gevrier est classée par décret du 15 mai 1991 dans une zone à risque sismique faible (zone Ib).



Prévenir, protéger



Un zonage sismique couvre l'ensemble du territoire français. Ce zonage détermine les règles de construction parasismiques auxquelles doivent se conformer toutes les constructions nouvelles y compris les maisons individuelles (fondations, ancrage au sol).



Séismes

Les bons réflexes

- Avant :**
- ➊ Informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
 - ➋ Disposez d'un poste radio à piles.
 - ➌ Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
 - ➍ Fixez les appareils et meubles lourds.

- Pendant :**
- ➐ Vous êtes à l'intérieur :
 - ➊ Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur porteur.
 - ➋ Coupez l'eau le gaz et l'électricité.
 - ➑ Vous êtes à l'extérieur :
 - ➊ Eloignez vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques ...).
 - ➒ Vous êtes en voiture :
 - ➊ Eloignez vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et restez à l'intérieur du véhicule.

- Après :**
- ➓ Vérifiez l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite aérez, fuyez et prévenez les autorités.
 - ➓ N'allumez ni flammes ni cigarettes.
 - ➓ Ne prenez pas l'ascenseur.
 - ➓ Eloignez vous de tout ce qui peut s'effondrer.
 - ➓ Ne touchez pas les câbles à terre.
 - ➓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

☐☐→ Transport des Matières Dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport sur les voies routières, ferrées ou sur les gazoducs.

Les incidents peuvent se traduire par des explosions, des incendies ou par la dispersion dans l'eau, l'air ou le sol de produits toxiques.

☑ Connaître

La commune est concernée par ce risque puisque des matières dangereuses (inflammables, toxiques ou corrosives) transitent sur :

- L'A41.
- Les voies routières à fort trafic (Boulevard Ouest, Voie Rapide Urbaine de Poisy).
- La voie ferrée.
- Le gazoduc traversant la commune.



☑ Prévenir, protéger

- Les chauffeurs suivent une formation spécifique.
- Le règlement du transport de matières dangereuses impose une signalisation spécifique et des contrôles réguliers.
- Le plan de circulation des poids lourds adopté par la commune limite leur circulation dans les zones habitées.
- Les canalisations des gazoducs sont contrôlés 24h/24. Des bornes jaunes indiquent leur présence.





Transport des Matières Dangereuses



Les bons réflexes

Avant :

- ⊕ Informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (confinement).
- ⊕ Disposez d'un poste radio à piles.

Pendant :

➤ Vous êtes témoin d'un accident :

- ⊕ Donnez l'alerte en téléphonant aux pompiers (18) ou à la police (17).
- ⊕ Déplacez les victimes qu'en cas de risque (explosion, incendie).
- ⊕ Eloignez vous.
- ⊕ Si un nuage toxique se forme, fuyez perpendiculairement au vent, mettez vous à l'abris dans un bâtiment.
- ⊕ N'allumez ni flamme, ni cigarettes.

➤ Vous entendez la sirène :

- ⊕ Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- ⊕ Supprimez toute flamme ou étincelle.
- ⊕ Confinez vous en vous enfermant dans une pièce close et en bouchant les entrées d'air.

Après :

- ⊕ Dès la fin de l'alerte, aérez le local où vous êtes.

Organiser les secours

► A l'échelle de la Commune :

La commune peut déclencher le Plan Communal d'Urgence (PCU) de façon à :

- ⊕ Diffuser l'information (consignes, ordre d'évacuation...) et mettre en oeuvre les premiers moyens d'intervention.
- ⊕ Organiser les premiers secours et l'hébergement des personnes sinistrées.

► A l'échelle du Département :

- ⊕ Dans le cas d'un accident conséquent, le Préfet de Haute-Savoie déclenche le plan spécialisé pour les inondations, les séismes ou les TMD.
- ⊕ Le plan ORSEC.
- ⊕ Le plan ROUGE.



Consignes générales

L'ALERTE :

- ⊕ L'alerte avertit la population de l'imminence d'un danger. La sirène émet un signal de 3 séquences d'une minute séparé par un silence de 5 secondes, le son est modulé en montant et en descendant.
- ⊕ Si vous l'entendez, un seul impératif : confinez vous et écoutez la radio (France inter : 162 KHZ ou 1852 en grandes ondes ; ou 97,4 en FM) qui vous donnera les premières informations sur le risque et les consignes à appliquer.
- ⊕ La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

DANS TOUS LES CAS :

- ⊕ Gardez votre calme.
- ⊕ Ne téléphonez pas sauf si vous êtes témoin ou victime d'un accident.
- ⊕ Disposez d'un poste radio à piles.
- ⊕ N'allez pas chercher vos enfants.

Numéros utiles

Mairie de Cran-Gevrier :
04 50 88 67 00

Sapeurs pompiers : 18
Police / Gendarmerie : 17

SAMU : 15
Portable : 112